CAP (Opérateur en appareillage orthopédique-spécialité podo-orthèse)

CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://cappodoorthese.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CAP Podo-orthèse

Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-PODO-EP1 • Durée : **2 h indiquées en couverture ; consignes d'oral : 15 min, dont 5 min de préparation** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Présentation, compréhension et analyse critique d'un document d'histoire ou de géographie (4 questions) **Page 3**

2. Liberté d'expression, responsabilité et principes de la République (4 questions) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet associé **(PDF) :** https://cappodoorthese.fr/assets/annales/cap-podo-orthese/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Opérateur en appareillage orthopédique-spécialité podo-orthèse) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Présentation, compréhension et analyse critique d'un document d'histoire ou de géographie

Le candidat présente l'un des six documents de sa liste, sur un thème d'histoire ou de géographie tiré au sort, puis répond aux questions du jury. Il peut mobiliser l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ou les indicateurs fictifs comparant l'accès aux services dans trois communes.

Présentation du document

Question 1.1. Présentez le document choisi en précisant sa nature, son auteur ou organisme producteur, sa date, son destinataire éventuel et son sujet principal. Appuyez votre réponse sur des éléments précis du document.

Présentez le document réellement retenu dans votre liste : DT 1 et DT 2 sont des ressources, pas nécessairement les documents choisis. Les éléments disponibles pour les deux ressources sont :

Document	Nature, source et date	Destinataire et sujet
DT 1	Article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789. Aucun auteur individuel n'est indiqué.	Le texte évoque les citoyens. Il affirme la liberté d'expression et en rappelle la limite légale.
DT 2	Tableau de données fictives élaboré pour le sujet, sans date précisée.	Aucun destinataire indiqué. Il compare trois communes selon leur population, leur accès aux soins et à internet.

Pour un autre document de votre liste, donnez sa nature, sa source, sa date, son destinataire éventuel et son sujet à partir de ce document.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> DT 1 : article 11 de la DDHC, adopté le 26 août 1789. DT 2 : tableau fictif comparant trois communes.

Contexte et repères

Question 1.2. Replacez le document dans son contexte historique ou géographique. Nommez et expliquez au moins deux repères ou notions pertinents pour comprendre le sujet.

Pour DT 1, situez le texte pendant la Révolution française. En 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen affirme des droits fondamentaux. La liberté d'expression permet de communiquer ses opinions, mais l'article 11 prévoit une responsabilité en cas d'abus défini par la loi.

Pour DT 2, mobilisez l'accessibilité aux services et les inégalités territoriales. Les communes urbaine, périurbaine et rurale présentent des distances différentes aux services et des niveaux différents d'accès à internet. Ces notions éclairent les écarts entre territoires.

✓ RÉPONSE À RETENIR

DT 1 : Révolution française et affirmation des droits. DT 2 : accessibilité aux services et inégalités territoriales.

Analyse des informations

Question 1.3. Analysez les informations apportées par le document. Pour un document historique, confrontez-le au DT 1 lorsque cela est pertinent et distinguez ce que la source atteste de ce qu'elle ne permet pas d'établir. Pour un document géographique, exploitez au moins deux données du DT 2 et expliquez ce qu'elles révèlent sur les territoires étudiés.

DT 1 affirme que la libre communication des opinions est un droit précieux, tout en prévoyant une responsabilité en cas d'abus déterminé par la loi. La source atteste donc un principe proclamé en 1789, mais ne prouve pas à elle seule comment il est appliqué.

- Valmont : service de santé à 2 km et accès à internet pour 91 % des habitants.
- Saint-Roch : service à 19 km et accès à internet pour 72 %.
- Les Prés se situe entre les deux : 7 km et 86 %.

Ces données fictives montrent un accès moins favorable à Saint-Roch, sans expliquer à elles seules toutes les différences de conditions de vie.

✓ RÉPONSE À RETENIR

DT 1 énonce une liberté encadrée par la loi. DT 2 montre un accès aux soins et à internet moins favorable à Saint-Roch.

Portée, limites et conclusion

Question 1.4. Expliquez la portée du document et indiquez une limite liée à sa nature, à son auteur, à son échelle ou aux informations qu'il présente. Formulez une conclusion organisée qui répond à la question soulevée par le thème interrogé.

La portée et la limite dépendent du document choisi. Pour DT 1, le texte affirme un principe juridique et politique durable, mais ne renseigne pas sur son application concrète. Pour DT 2, le tableau permet de comparer trois territoires, mais ses données sont fictives et ne couvrent que quelques indicateurs.

1. Si le document est DT 1, concluez que la liberté d'expression est un droit fondamental dont l'exercice engage aussi la responsabilité de chacun.
2. Si le document est DT 2, concluez que l'éloignement des services et le moindre accès à internet peuvent révéler des inégalités territoriales.

✓ RÉPONSE À RETENIR

DT 1 éclaire la liberté et ses limites légales. DT 2 met en évidence des écarts territoriaux, sans décrire toutes les conditions de vie.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Liberté d’expression, responsabilité et principes de la République

Une commune organise une consultation publique sur l’accès aux services de proximité, et une apprentie en critique l’éloignement sur le réseau social communal. Un internaute insulte les habitants d’un quartier et appelle à exclure certains usagers ; le candidat analyse la situation et peut s’appuyer sur l’article 11 de la DDHC.

Libertés et droits en jeu

Question 2.1. Identifiez les libertés et les droits en jeu dans la situation. Expliquez en quoi la liberté d’expression est fondamentale et pourquoi elle s’exerce dans le respect de la loi et des droits d’autrui.

La situation met en jeu la liberté d’expression, la participation à une consultation publique, ainsi que l’égalité et la dignité des personnes. L’article 11 de la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen, adopté le 26 août 1789, affirme que communiquer ses pensées et opinions est un droit précieux. Cette liberté permet de débattre et de contribuer aux décisions collectives. Elle s’exerce toutefois dans le respect des droits d’autrui et de la loi, qui prévoit la responsabilité de l’auteur en cas d’abus.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La liberté d’expression permet de critiquer et de participer au débat public, dans le respect de la loi, de l’égalité et de la dignité d’autrui.

Critique et atteinte aux droits

Question 2.2. Distinguez, dans les faits présentés, une critique argumentée d’une expression qui porte atteinte aux droits ou à la dignité d’autrui. Justifiez votre distinction à partir des informations données.

Les faits distinguent une critique portant sur un sujet d’intérêt collectif d’attaques visant des personnes :

- L’apprentie critique l’éloignement des services. Son message peut nourrir le débat, même si le sujet ne précise pas les arguments qu’elle avance.
- L’internaute insulte les habitants d’un quartier et appelle à exclure certains usagers. Il vise des personnes et remet en cause leur dignité et leur égalité de participation.

L’article 11 protège l’expression des opinions, tout en rappelant la responsabilité en cas d’abus prévu par la loi.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La critique des services relève du débat public ; l’insulte et l’appel à l’exclusion visent les personnes et contestent leur égale participation.

Décision de modération

Question 2.3. Proposez une décision concrète que le modérateur pourrait prendre et expliquez comment elle concilie la liberté d’expression, l’égalité de traitement et la responsabilité de chacun.

1. Maintenir le message de l’apprentie, qui critique l’éloignement des services sans viser des personnes.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Masquer ou retirer l’insulte et l’appel à l’exclusion, conformément aux règles de modération, puis rappeler ces règles publiquement.
3. Inviter l’internaute à reformuler son désaccord sans attaque personnelle.

Une règle commune protège la liberté de critiquer tout en préservant la dignité et l’égalité de participation. Chaque auteur demeure responsable de ses propos.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Maintenir la critique, modérer l’insulte et l’appel à l’exclusion, puis rappeler à tous les règles communes de discussion.

Débat public et participation citoyenne

Question 2.4. Présentez un argument en faveur d’un débat public respectueux et indiquez comment un citoyen peut participer à la consultation sans renoncer à son esprit critique.

Un débat respectueux permet de confronter les expériences et les propositions sans réduire au silence les personnes concernées. Les élus peuvent ainsi mieux comprendre les difficultés d’accès aux services et examiner des réponses adaptées. Le respect n’impose pas l’accord : il rend possible la participation de chacun.

Un citoyen peut signaler des difficultés, questionner les propositions et défendre des améliorations concrètes. Il garde son esprit critique en examinant les arguments, sans insulter ni exclure autrui.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Participer avec esprit critique, c’est questionner les propositions et défendre des améliorations sans porter atteinte aux autres.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve EG1 du CAP Opérateur en appareillage orthopédique, spécialité podo-orthèse, relève de la Édition 2026 et porte le code FV-ENT-PODO-EP1 Le sujet indique 2 h et un coefficient 3, tandis que les consignes décrivent un oral de 15 minutes avec 5 minutes de préparation. Il évalue l'analyse documentaire en histoire ou géographie et le raisonnement citoyen en EMC.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'article 11 de la DDHC du 26 août 1789 affirme la liberté de communication des pensées et des opinions, avec responsabilité en cas d'abus prévu par la loi.
- Une source historique témoigne d'un principe ou de faits, mais sa nature et son contexte limitent ce qu'elle permet d'établir.
- Comparer distances et taux d'accès à internet révèle des écarts territoriaux, sans décrire à eux seuls toutes les conditions de vie.
- La liberté d'expression protège la critique, mais s'exerce dans le respect de la loi, des droits et de la dignité d'autrui.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présentez la nature, la source, la date et le sujet du document avant d'analyser son contenu.
- Expliquez au moins deux repères ou notions et reliez-les au thème tiré au sort.
- En géographie, exploitez au moins deux données du DT 2 et précisez qu'elles sont fictives et partielles.
- En EMC, distinguez la critique de l'insulte et justifiez une décision de modération conciliant expression, égalité et responsabilité.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment exploiter les chiffres du DT 2 à l'oral ?

Comparez au moins deux communes à partir d'indicateurs précis, comme la distance au service de santé et le taux d'accès à internet. Interprétez les écarts, puis rappelez que les données sont fictives et ne décrivent pas toutes les conditions de vie.

Q : Comment expliquer la limite à la liberté d'expression dans cette situation ?

La liberté d'expression permet notamment de critiquer l'éloignement des services. Elle n'autorise pas les propos portant atteinte aux droits ou à la dignité d'autrui. L'article 11 de la DDHC rappelle que l'abus engage la responsabilité prévue par la loi.

Q : Combien de temps dure l'épreuve et combien de temps ai-je pour préparer ?

La couverture indique une durée de 2 h, mais les consignes précisent un oral de 15 minutes, dont 5 minutes de préparation. Le sujet comporte donc des indications contradictoires ; suivez les consignes confirmées par le centre d'examen.

Q : Quels critères faut-il privilégier dans la présentation orale ?

Le sujet évalue la présentation et la compréhension du document, les repères mobilisés, la mise en contexte, l'analyse des informations ainsi que l'identification de la portée et des limites. Organisez votre réponse et appuyez-la sur des éléments précis.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://cappodoorthese.fr/assets/annales/cap-podo-orthese/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Opérateur en appareillage orthopédique-spécialité podo-orthèse) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP (Opérateur en appareillage orthopédique-spécialité podo-orthèse) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.